



## Non respect du permis de construire

-----  
Par mathfried

Un voisin ayant obtenu un permis de construire pour une habitation, vient d'achever la construction d'une seconde maison( séparée de la première ) sans permis pour celà et entreprend la construction d'une troisième habitation toujours sans permis. Que doit-on faire auprès des services de l'urbanisme de notre commune, doit-on aller jusqu'à déposer une plainte auprès du Procureur de la République? Merci par avance pour votre réponse.

-----  
Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement